



PROCÈS-VERBAL N°8

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 07 février 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Mesdames Claudette AGERT, Marie ROY,

Messieurs Gérard ANCEL, Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Charles BOULBENE, Jean Luc BOYER, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Didier LAFOND, Frédéric LASCROUX, Wahid MAAMAR, Carlos MAGALHAES, Fabrice PONCHEL, André REALLAND, Jean Claude RICHARD, Sauveur ROMAGNOLE.

Excusé(s) : Messieurs José DUARTE, Lilian GRIALOU, Cédric LOPEZ, Sébastien TEISSIER

Assistent : Madame Florence PIFFARD, Référente administrative

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 10 MARS 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LES PUJOLS - STADE MUNICIPAL - NNI 92380101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/01/2025

Etude photométrique en date du 26/01/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2029

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BOZOULS - STADE DES CALSADES 1 - NNI 120330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 202 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10/12/2026.

RODELLE - STADE BEZONNES - NNI 122010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 133 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10/12/2026

LIVINHAC LE HAUT - STADE PERTUS - CÉRÈDE - NNI 121300101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/06/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 154 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027

2.3 Changement de niveau de classement

MOYRAZES - STADE DES ARMENIES - NNI 121620101

Annule et remplace la précédente notification du 13/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2024

Etude photométrique en date du 12/06/2023

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 157 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2029

OLEMPS - Stade De la Garrigue - NNI 121740201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/11/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/01/2025

Etude photométrique en date du 27/11/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 289 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07/02/2029

2.4 Avis préalable

MONTBAZENS - STADE DU FARGAL - NNI 121480101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 01/07/2034

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 12/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/01/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 08/01/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 62 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 63.5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44.1

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 207 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

TARBES - STADE D'URAC - NNI 654400601

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie nous informe que le Stade D'Urac n'est plus utilisé,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.2 Confirmation de classement

LOURDES - STADE ANTOINE BEGUERE - NNI 652860201

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 18/12/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 21/01/2025 par la CRTIS,

A.O.P. du 06/10/2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

TARBES - GYMNASSE STAPS - NNI 654409902

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 31/03/2025

La Mairie nous informe qu'il n'y a pas de pratique de futsal dans le gymnase STAPS,

La CRTIS en application de l'article 2.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

SEMEAC - STADE DES ÉCOLES - NNI 654170201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027.

LOURDES - COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS ABADIE - NNI 652860102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 81 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST PAUL FLAUGNAC - STADE CHRISTOPHE VERGNET - NNI 462870101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 28/01/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

CUZANCE - STADE GUITOU - NNI 460860101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 29/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : Restructuration de l'espace sportif : reconstruction des vestiaires avec rénovation énergétique et mise en accessibilité, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 11/02/2025

- Lettre d'intention
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une rénovation des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 20 m² (hors surface humide) et un vestiaire arbitre de 11 m² (hors surface humide)

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T6 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST PAUL FLAUGNAC - STADE CHRISTOPHE VERGNET - NNI 462870101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/01/2025

Etude photométrique en date du 28/11/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 157 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

PRAYSSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 462250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 06/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 144 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027.

PRADINES - STADE HENRI BARRAU 1 - NNI 462240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 177 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (177 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (200 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027.

LEYME - STADE MUNICIPAL - NNI 461700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/01/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/02/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GRAULHET - SALLE DE LA CAPELETTE1 - NNI 811059901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 09/01/2025 , et des documents transmis :

Visite effectuée le 15/10/2024 par la CDTIS,

A.O.P. en date du 28/11/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 07/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

REYNIES - STADE RAYMOND CASTES - NNI 821500101

Cette installation est classée Niveau T5PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 14/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 04/02/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. en date du 30/01/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTAUBAN - PLAINE DE JEUX RAMIÉROU N° 8 - NNI 821210405

Cette installation est classée FOOT A8 SYN jusqu'au 27/01/2025

La Mairie nous informe que le Stade n'est plus utilisé,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MONTAUBAN - PLAINE DE JEUX RAMIÉROU N° 7 - NNI 821210404

Cette installation est classée FOOT A8 SYN jusqu'au 27/01/2025

La Mairie nous informe que le Stade n'est plus utilisé,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

LAFRANCAISE - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 820879901

erreur sur la demande, concerne un classement et non un APE

BOURG DE VISA - STADE BERNARD LAGLEYRE - NNI 820220101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/06/2031

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 27/01/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27/01/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.3

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

REVEL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 314510102

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/12/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 27/01/2025 par la CRTIS,

A.O.P. du 05/01/2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035.

LEGUEVIN - STADE DES PINS VERTS 3 - NNI 312910203

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 18/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

Visite effectuée le 05/02/2025 par la CRTIS,

A.A.C. du 05/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 07/02/2035.

COLOMIERS - GYMNASSE CAPITANY - NNI 311499902

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 31/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 20/12/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 05/02/2025 par la CRTIS,

A.O.P. en date du 19/11/2013,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 07/02/2035.

L ISLE EN DODON - SALLE OMNISPORTS - NNI 312399901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 26/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 16/01/2025, et des documents transmis :

Visite effectuée le 12/02/2025 par la CRTIS,

A.O.P. en date du 15/12/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 26/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CARBONNE - STADE ANDRÉ ABBAL 3 - NNI 311070203

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 18/03/2024

La Mairie nous informe que ce terrain a été transformé en Foot A8 ,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

REVEL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314510101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 12/11/2029

A la suite de la visite de conformité effectuée le 27/01/2025 par la CRTIS, concernant la rénovation des vestiaires, pour dossier FAFA, et du rapport transmis,
Le rapport fait état de :

- 2 vestiaires joueurs : 2 vestiaires de 40 m²
- 1 vestiaire arbitres : 1 vestiaire arbitres de 12 m²

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

RIEUMES - STADE DE LA BURE - NNI 314540201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 137 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 27/11/2026.

TOULOUSE - STADE DES ARGOULETS 4 - NNI 315551004

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (111 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.51) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027.

2.2 Confirmation de classement

ESTADENS - STADE PAUL LAPEYRE/MICHEL SAUNÉ - NNI 311740101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/12/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05/12/2026

PINSAGUEL - STADE GILBERT ESCOULA - NNI 314200101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30/07/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027.

VILLENEUVE DE RIVIERE - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 315850101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/11/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 14/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/11/2026

DREMIL LAFAGE - STADE DE GRANDS JEUX - NNI 311630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/02/2025

Etude photométrique en date du 29/03/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 150 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2029.

LEGUEVIN - STADE DES PINS VERTS 1 - NNI 312910201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/02/2025

Etude photométrique en date du 31/08/2022

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2029.

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 1 - NNI 313510301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.57) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027.

TOULOUSE - STADE CORBARIEU 1 - NNI 315552201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 148 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/05/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST SAUVEUR CAMPRIEU - STADE LE CROSS - NNI 302970101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 14/01/2025 par la CDTIS,

Elle constate les non-conformités suivantes :

- Pour pouvoir le classer T7 minimum il faut respecter les zones de sécurité (2,50 m),
- Les bancs de touche (2,50 m), et la hauteur des buts doit être de 2,44 m,
- Absence d'un AOP ou AAC.

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la Commission propose la suspension de classement de cette installation.

VALLABREGUES - STADE RENÉ MARIN - NNI 303360101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 29/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 29/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 29/01/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

BESSEGES - STADE LOUIS BAUBET - NNI 300370101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 25/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 10/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/02/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

PONT ST ESPRIT - STADE LA BARANDONNE - NNI 302020201

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/12/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 11/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/07/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

PONT ST ESPRIT - STADE DES ENFANTS DU RHONE - NNI 302020301

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/12/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 12/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/07/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

ST GILLES - STADE MUNICIPAL1 - NNI 302580101

Cette installation est RETIRE du classement jusqu'au 16/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/01/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 30/01/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/02/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CHATEAUNEUF DE RANDON - Stade MARCON BARRET - NNI 480430101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 10/01/2035

Reçu l'attestation administrative de capacité en date du 28/01/2025.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 2 - NNI 302230102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/05/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027

2.3 Changement de niveau de classement

ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 1 - NNI 302230101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027

2.4 Avis préalable

FLORAC TROIS RIVIERES - STADE DE LA CROISSETTE - NNI 480610101

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 15/11/2030

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 08/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 13/01/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 04/11/2024

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65.6°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.4

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 172 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

JUVIGNAC - COMPLEXE SPORTIF LUDWIG GUTTMAN - NNI 341230102

CFTIS

1.2 Confirmation de classement

LUNEL - STADE COLETTE BESSON - NNI 341450401

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 15/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 03/12/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 20/01/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 07/02/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

COURNONSEC - STADE LE FRIGOULET - NNI 340870101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 17/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 08/03/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 23/03/2024 par la CDTIS,

A.A.C. du 07/03/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

JUVIGNAC - STADE PIERRE H PENARANDA - NNI 341230101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 06/01/2025

La Mairie nous informe que le Stade PENARANDA, n'existe plus depuis le mois de mai 2023,

La CRTIS en application de l'article 2.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

JUVIGNAC - COMPLEXE SPORTIF LUDWIG GUTTMAN - NNI 341230102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/12/2024

Etude photométrique en date du 10/01/2023

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 205 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02/12/2028.

2.2 Confirmation de classement

MAUGUIO - PLAINE DE JEUX LA CAPOULLIÈRE 2 - NNI 341540302

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 143 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027

MAUGUIO - PLAINE DE JEUX LA CAPOULLIÈRE 1 - NNI 341540301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 181 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027.

MONTPELLIER - STADE DE GRAMMONT 12 - NNI 341720412

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 184 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/02/2027

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARLES SUR TECH - STADE PUIG AUBERT - NNI 660090101

Cette installation est classée Foot A8 PN jusqu'au 17/11/2024

La Mairie nous informe que le Stade AUBERT n'est plus utilisé pour le football

La CRTIS en application de l'article 2.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/02/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

THEZA - STADE MUNICIPAL - NNI 662080101

Cette installation est classée "RETIRE DU CLASSEMENT" jusqu'au 18/05/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 23/01/2025, et des documents transmis :

Visite effectuée le 11/02/2025 par la CDTIS,

A.A.C. du 21/01/2025,

Elle constate les non-conformités suivantes :

- Art. 3.9.1.2 Dimensions et positionnement : la hauteur des buts est de 2,40 m et 2,39 m, la hauteur de la barre transversale doit être à 2,44 m

- Art. 4.7 : vestiaire arbitres : la surface du vestiaire arbitres doit être de 4 m² minimum

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/02/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CABESTANY - STADE DE LA GERMANOR 3 - NNI 660280103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 190 lux (Led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau E6, pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2027

2.2 Confirmation de classement

BANYULS DELS ASPRES - STADE RAYMOND MALET - NNI 660150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/01/2025

Etude photométrique en date du 14/09/2020

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 130 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/02/2029

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

